

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01435

Numéro SIREN : 848 105 003

Nom ou dénomination : 2LCS

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 53368

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA SOCIETE 2LCS A LA SOCIETE BREYCOURT & ASSOCIES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **La Société 2LCS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 euros, ayant siège social à 59 rue Voltaire, 92300 LEVALLOIS PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 848 105 003,

Représentée par Madame Claire CAPRA, Co-Gérante, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « *la société apporteuse* »,

D'UNE PART,

ET

- **La Société BREYCOURT & ASSOCIES**, Société par actions simplifiée au capital de 45.000 euros, ayant siège social à 25 rue de Sarre, 57070 METZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 514 241 595

Représentée par Monsieur Sébastien BREYCOURT, Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « *la société bénéficiaire* »,

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La co-Gérante de la Société 2LCS et le Président de la Société BREYCOURT & ASSOCIES ont formé le projet d'un apport partiel d'actif par la Société 2LCS au profit de la Société BREYCOURT & ASSOCIES.

Cet apport porte sur l'ensemble de la branche d'activité complète et autonome d'exercice de la profession d'expert-comptable au sein de la Société 2LCS.

À l'effet de réaliser l'opération d'apport partiel d'actif, les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés qu'ils représentent, ont établi le présent contrat qui a pour objet de déterminer la consistance des biens apportés à titre d'apport partiel d'actif à la Société BREYCOURT & ASSOCIES par la Société 2LCS.

Cette opération est placée, conformément à la possibilité offerte par les articles L. 236-22 et L. 236-24 du Code du commerce, sous le régime juridique des scissions défini aux articles L. 236-16 à L. 236-21 dudit code.

Auparavant, il est rappelé les caractéristiques principales de la Société apporteuse et de la Société bénéficiaire de l'apport, les motifs et buts de l'apport, les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération et les méthodes d'évaluation retenues.

^{DS}
U

^{DS}
SB

Caractéristiques des Sociétés intéressées :

I. Société 2LCS

La Société 2LCS a été constituée par acte sous seing privé en date à Paris du 1^{er} février 2019..

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 848 105 003.

Elle a pour objet : l'exercice de la profession d'expert-comptable et toute activité ou prestation d'enseignement, de formation professionnelle initiale ou continue auprès de toute personne active (qu'elle soit salariée ou demandeur d'emploi..) ou en formation scolaire, apprentissage.

Sa durée est de 99 années à compter du 07 février 2019.

Son capital s'élève actuellement à la somme de 2.000 euros. Il est divisé en 2.000 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 2.000.

Elle est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

II. Société BRECOURT & ASSOCIES

La Société BRECOURT & ASSOCIES a été constituée par acte sous seing privé en date à Jouy aux Arches du 25 juillet 2009 enregistré le 29 juillet 2009 – SIE de Metz Centre- Pôle enregistrement bordereau n°2009/759, case n°14.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro B 514 241 595.

Elle a pour objet : l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Sa durée est de 99 années à compter du 13 Août 2009.

Son capital s'élève actuellement à la somme de 45.000 euros. Il est divisé en 45.000 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 45.000.

Elle est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

III. Liens entre les deux Sociétés

Liens en capital

Les Sociétés 2LCS et BRECOURT & ASSOCIES n'ont aucun lien en capital, aucune de ces Sociétés ne détenant de participation dans l'autre.

Dirigeants communs

Les Sociétés 2LCS et BRECOURT & ASSOCIES ont des dirigeants communs :

- Monsieur Sébastien BRECOURT qui est à la fois co-gérant de la Société 2LCS et Président de la Société BRECOURT&ASSOCIES,
- Madame Claire CAPRA qui est à la fois co-gérante de la Société 2LCS et Directeur Général de la Société BRECOURT & ASSOCIES.

Motifs et buts de l'apport

Les motifs et buts qui ont incité les dirigeants de chacune des deux Sociétés 2LCS et BRE COURT & ASSOCIES à envisager cette opération d'apport partiel d'actif peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

En vue d'une exploitation plus rationnelle de cette branche d'activité d'expertise-comptable et dans le cadre des accords de partenariat passés entre les Sociétés 2LCS et BRE COURT & ASSOCIES, les dirigeants des deux Sociétés ont projeté de l'intégrer dans la Société BRE COURT & ASSOCIES qui exerce des activités complémentaires.

L'apport partiel d'actif va permettre de regrouper des activités de même nature au niveau d'une seule structure et ainsi simplifier l'organisation.

Le présent apport a pour but d'assurer le transfert de cette branche d'activité.

Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération – Dévolution du patrimoine de la Société apporteuse – Date de jouissance des actions sociales nouvelles

I. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes de la Société 2LCS utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la date du 31 octobre 2023 (situation intermédiaire).

La Société 2LCS a clôturé ses derniers comptes au 31.12.2022, ces comptes ont été approuvés par la collectivité des associés en date du 30 juin 2023.

Les comptes de la Société BRE COURT & ASSOCIES utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux du 30 juin 2023, date de clôture de l'exercice social de la Société BRE COURT & ASSOCIES.

Les comptes de la Société BRE COURT & ASSOCIES ont été approuvés par la collectivité des associés en date du 31 octobre 2023.

II. Date de jouissance des actions nouvelles

Les dirigeants des deux Sociétés sont convenus de créer les actions nouvelles de la Société BRE COURT & ASSOCIES avec jouissance en date du 1^{er} novembre 2023.

Méthodes d'évaluation retenues

Les dirigeants des deux Sociétés ont procédé ou fait procéder aux évaluations de l'apport, dans les conditions et suivant les méthodes exposées en annexe 1 au présent contrat.

Le présent apport partiel d'actif concernant des Sociétés sous contrôle distinct et qui ne permettra pas à la Société apporteuse de prendre le contrôle de la société bénéficiaire, les apports ont été évalués à leur valeur réelle au 31 octobre 2023.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : DESCRIPTION DES APPORTS

La Société 2LCS représentée par Madame Claire CAPRA, co-Gérante, apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la Société BRE COURT & ASSOCIES, ce qui est accepté pour elle par Monsieur Sébastien BRE COURT, Président, l'ensemble des biens et droits de toute nature composant la branche complète et autonome d'activité d'expertise-comptable, comprenant principalement un fonds libéral d'expertise-comptable.

Telle qu'elle existera au jour où l'apport partiel se réalisera par l'accomplissement de la dernière des conditions suspensives.

Sans que les énonciations qui vont suivre, en cas d'imprécision, omissions ou autres causes, puissent empêcher la transmission et la remise à la Société BRE COURT & ASSOCIES des biens et droits non désignés ou insuffisamment désignés, Madame Claire CAPRA déclare que l'apport partiel de la Société apporteuse est composé des éléments actifs et passifs décrits ci-dessous.

Il est précisé que l'apport est réalisé moyennant la prise en charge par la Société BRE COURT & ASSOCIES de tous éléments de passif liés exclusivement et absolument à la branche d'activité apportée. Il est expressément convenu que le passif transmis sera supporté par la société bénéficiaire seule, sans solidarité de la société apporteuse.

En conséquence, la désignation ci-après détaillée des éléments d'actifs apportés à la société BRE COURT & ASSOCIES et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite pour leur valeur réelle au 31 octobre 2023.

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts.

I. Actif transmis

1. Éléments incorporels

La branche autonome et complète d'activité d'expertise-comptable exploitée par la Société 2LCS apportée à la Société BRE COURT & ASSOCIES.

Cette branche d'activité comprend :

1^o Éléments incorporels

- La clientèle, l'achalandage, le nom commercial, les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la Société et se rapportant à la branche d'activité apportée.
- Les droits aux baux des locaux sis à 59, rue Voltaire, 92300 LEVALLOIS PERRET.
- Le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la Société 2LCS en vue de lui permettre l'exploitation de la branche d'activité ci-dessus, tant en France qu'à l'étranger.

L'ensemble des éléments incorporels ci-dessus, évalués à 73 510,73 euros.

Les Parties précisent spécifiquement, en tant que de besoin, que l'apport porte également sur l'ensemble des mandats de récupération des données bancaires des clients se rattachant à l'activité, et plus généralement tous les contrats y compris télétransmissions aux caisses et jedeclare.com.

2. Éléments corporels

Mobilier et matériel de bureau pour un montant de : 1 920,38 euros

3. Immobilisations financières

Les titres de participations GBS pour un montant de: 273 776,42 euros

La Société 2LCS possède 333 actions dans la société GOODWILL BUSINESS SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 6 670 euros et dont le siège social est situé 29 rue du Colisée, 75008 PARIS et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 833 864 341.

4. Valeurs réalisables à court terme ou disponibles

- Créances clients et comptes rattachés pour un montant de: 16 924,47 euros
- Autres créances pour un montant de :2 118,50 euros

TOTAL ACTIF : 368 250,50 euros

II. Passif transmis

La quote-part du passif telle qu'elle ressort de la situation arrêtée au 31 octobre 2023 et comprenant :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de : 10 258,41 euros
- dettes fiscales et sociales pour un montant de : 10 346,41 euros

TOTAL PASSIF : 20 604,82 euros

III. Actif net apporté

ACTIF BRUT : 368 250,50 euros

À déduire PASSIF : 20 604 ,82 euros

ACTIF NET : 347 645,68

Il est fait observer que tous les éléments complémentaires qui s'avèreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

IV. Déclarations

1. Déclaration générale

Madame Claire CAPRA, *ès qualités*, déclare que :

1° La Société 2LCS est propriétaire de la branche apportée pour l'avoir créée en date du 07 février 2019.

2° L'origine de propriété des participations résulte de l'inscription au compte de la Société apporteuse dans les livres de ces sociétés, une copie de cette inscription certifiée conforme, ayant été remise à la Société BREYCOURT & ASSOCIES.

3° Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition, qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société Breycourt & Associés ont été régulièrement entreprises ;

4° Madame Claire CAPRA déclare que les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti. S'il se révélait des inscriptions, Madame Claire CAPRA *ès qualités*, s'engage à en rapporter la main levée dans un délai de 3 mois.

5° La Société 2LCS n'a jamais été en état de liquidation ou de redressement judiciaires et n'a jamais fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de conciliation.

6° Les livres de comptabilité, pièces, comptes, archives et dossiers de la Société 2LCS dûment visés feront l'objet d'un inventaire qui sera remis à la Société BREYCOURT & ASSOCIES: ces livres seront tenus à la disposition de la Société BREYCOURT & ASSOCIES pendant une période de trois ans à partir de la réalisation de l'apport.

7° Les chiffres d'affaires hors taxes et bénéfices réalisés pour l'exploitation de l'activité apportée, ont été respectivement, pour les trois derniers exercices et l'exercice en cours les suivants :

Exercice en cours du 1^{er} janvier 2023 au 31 octobre 2023 :

—chiffre d'affaires : 115 158 euros

—bénéfices évalués à: 25 071 euros

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022:

—chiffre d'affaires : 146 526 euros

—bénéfices: 36 354 euros

Exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

—chiffre d'affaires : 149 431 euros

—bénéfices: 35 663 euros

Exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

—chiffre d'affaires : 141 752 euros

—bénéfices: 34 611 euros

2. Renonciation au privilège du vendeur et à l'action résolutoire

Les apports stipulés étant faits à charge notamment pour la Société BRECCOURT & ASSOCIES de payer le passif de la branche d'activité apportée, Madame Claire CAPRA au nom de la Société 2LCS déclare expressément renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

En conséquence, dispense expresse est faite de l'inscription du privilège du vendeur.

CHAPITRE II -Charges et conditions des apports

I. Transmission du passif – Propriété et jouissance des biens apportés – Rétroactivité

1° La Société BRECCOURT & ASSOCIES prendra en charge et acquittera, aux lieu et place de la Société apporteuse, le passif de cette dernière au 31 octobre 2023, s'élevant au total à 20 604,82 euros.

2° La Société BRECCOURT & ASSOCIES sera propriétaire et prendra possession des biens et droits à elle apportés à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport. Elle en aura cependant la jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} novembre 2023.

Jusqu'au dit jour, la Société 2LCS continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble des biens et droits apportés. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société BRECCOURT & ASSOCIES.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} novembre 2023 et concernant les biens apportés seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits de la Société BRECCOURT & ASSOCIES.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société BRECCOURT & ASSOCIES, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} novembre 2023.

À cet égard, le représentant de la Société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} novembre 2023, et qu'il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En ce qui concerne les droits sociaux apportés, ceux-ci portent jouissance au profit de la Société BRECCOURT & ASSOCIES, bénéficiaire des apports, à compter rétroactivement du 1^{er} novembre 2023, les

dividendes mis en distribution au titre des exercices clos après le 31 décembre 2023, revenant à la Société BRECCOURT & ASSOCIES bénéficiaire des apports.

II. Charges et conditions générales des apports

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière et, notamment, sous celles suivantes que Monsieur Sébastien BRECCOURT, représentant de la Société BRECCOURT & ASSOCIES, oblige celle-ci à accomplir et exécuter savoir :

1° La Société BRECCOURT & ASSOCIES prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels et incorporels, y compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera, à la date de la réalisation de l'apport, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2° La Société BRECCOURT & ASSOCIES exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous abonnements quelconques.

Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société apporteuse.

Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits, objet des apports ci-dessus.

Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

3° La Société BRECCOURT & ASSOCIES sera tenue à l'acquit de la totalité du passif grevant les apports de la Société 2LCS, tel qu'il est indiqué dans l'annexe n°1 aux présentes, dans les termes et conditions où il est ou deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, comme la Société apporteuse est tenue de le faire elle-même.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la Société 2LCS, à la date du 31 octobre 2023, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

4° La Société BRECCOURT & ASSOCIES sera substituée à la Société apporteuse dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, devant toutes juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés.

5° Il est précisé que la Société 2LCS n'a pas de salarié.

6° De son côté, Madame Claire CAPRA, représentant de la Société 2LCS, oblige celle-ci à fournir à la Société BRECCOURT & ASSOCIES tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle s'oblige notamment, et oblige notamment la Société 2LCS qu'elle représente, à obtenir préalablement à la date de réalisation de l'apport, l'agrément des associés de la société GOODWILL BUSINESS SERVICES relatif à l'apport des titres détenus par 2LCS dans la société GOODWILL BUSINESS SERVICES.

Elle s'oblige également, et oblige la Société 2LCS à première réquisition de la Société BREYCOURT & ASSOCIES à faire établir tous actes réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Au cas où l'accord, l'agrément ou l'autorisation d'un tiers serait nécessaire au transfert à la société bénéficiaire des biens et contrats visés au présent traité d'apport, la société apporteuse devra les solliciter sans délai et faire ses meilleurs efforts en vue de leur obtention préalablement à la réunion des assemblées générales des sociétés apporteuses et bénéficiaire.

Si certains des accords, agréments ou autorisations de tiers susvisés n'étaient pas obtenus, les Parties se rapprocheront afin de négocier de bonne foi les modalités juridiques mutuellement acceptables permettant aux parties de bénéficier, dans toute la mesure du possible, d'un effet économique équivalent à un transfert, entre les Parties, des droits et obligations de la société Apporteuse au titre des biens et droits concernés.

Elle s'oblige, encore, ès qualités, à remettre et à livrer à la Société BREYCOURT & ASSOCIES aussitôt après la réalisation définitive des présents apports tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

III- Rémunération des apports de la Société 2LCS– Augmentation du capital de la Société BREYCOURT & ASSOCIES

Les apports qui précèdent sont consentis et acceptés moyennant l'attribution à la Société 2LCS de 7 334 actions nouvelles de la Société BREYCOURT & ASSOCIES créées à titre d'augmentation de son capital social, dans les conditions ci-après.

1. Création des actions nouvelles

a. Augmentation de capital de la Société BREYCOURT & ASSOCIES

L'apport de la Société 2LCS sera rémunéré par l'attribution à cette Société de 7 334 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées, à créer par la Société BREYCOURT & ASSOCIES qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 7 334 euros pour le porter de 45.917 euros à 53 251 euros.

b. Création des actions nouvelles

Ces 7 334 actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} novembre 2023. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation. Toutefois, de convention expresse entre les Parties, les droits aux dividendes de l'exercice clos au 30 juin 2023 de la Société BREYCOURT & ASSOCIES ne bénéficieront pas à la Société 2LCS.

2. Prime d'apport

La valeur nette des biens et droits apportés par la Société 2LCS sera rémunérée par 7 334 actions de la société BREYCOURT & ASSOCIES dont la valeur d'une action est de 47,40 euros, soit 347 631,60 euros (7334 x 47,40) et pour le solde par une soulte en espèce de 14,08 euros.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés par la Société 2LCS (déduction faite de la soulte), soit 347 631,60 euros et la valeur nominale des actions qui seront créées par la Société BREYCOURT & ASSOCIE au titre de l'augmentation du capital susvisée, soit 7 334 euros, constituera une prime d'apport à hauteur de 340 297,60 euros qui sera inscrite au passif du bilan de la Société BREYCOURT & ASSOCIES et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la Société.

IV. Conditions suspensives

L'apport partiel d'actif qui précède et l'augmentation de capital de la Société BREYCOURT & ASSOCIES qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été levées :

- Approbation par la collectivité des associés de la Société 2LCS du présent projet d'apport ;
- Approbation par la collectivité des associés de la Société BREYCOURT & ASSOCIES des apports de la Société 2LCS qui lui sont consentis au titre du présent projet d'apport, avec comme conséquence de l'apport une augmentation de capital social de 7 334 euros par émission de 7 334 actions nouvelles de 1 euro chacune, attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport.
- Vérification des apports par Monsieur Thierry GRUN, commissaire aux apports désigné en date du 15 novembre 2023.
- Expiration du délai d'opposition des créanciers prévu par les articles L.236-23, L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce relatif à l'apport
- Consentement à l'apport des participations détenues dans la société GOODWILL BUSINESS SERVICES par la Société 2LCS conformément à la procédure d'agrément prévue à l'article 13 des statuts de la société GOODWILL BUSINESS SERVICES.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous moyens appropriés.

À défaut de réalisation avant le 29 février 2024, sauf prorogation de ce délai, des conditions qui précèdent, la présente convention d'apport sera considérée comme nulle, sans indemnité de part ni d'autre.

CHAPITRE III- Déclarations générales

Monsieur Claire CAPRA, es qualité déclare :

- Que la société 2LCS n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens,
- Que la société 2LCS n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Que la société 2LCS a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition, qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société BREYCOURT & ASSOCIES ont été régulièrement entreprises ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que ni la branche du fonds de commerce apporté, ni la matériel, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société apporteuse, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais.
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;

CHAPITRE IV-Régime fiscal

I. Impôts directs

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, de convention expresse entre les parties, l'apport aura une date d'effet fiscal et comptable au 1^{er} novembre 2023. De ce fait, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la branche apportée seront englobés dans le résultat imposable de la Société BREYCOURT & ASSOCIES bénéficiaire de l'apport. La société apporteuse et la société bénéficiaire reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal et comptable dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

Le présent apport, qui comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts, est placé sous le régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts. Les Parties optent donc expressément pour la soumission du présent apport partiel d'actif au régime fiscal de faveur des fusions, scissions et apports partiels d'actif édicté, sur renvoi de l'article 210 B du Code Général des Impôts, par l'article 210 A du même Code en matière d'impôt sur les sociétés.

En conséquence la Société 2LCS apporteuse prend l'engagement :

- de calculer ultérieurement les plus-values de cession de ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

De son côté, la Société BRE COURT & ASSOCIES bénéficiaire de l'apport prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée qui se rapportent à la branche d'activité apportée ;
- de se substituer, le cas échéant, à la société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière à raison des biens compris dans la branche d'activité ;
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société apporteuse ;
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés dans les conditions fixées par l'article 210 A du Code général des impôts, les plus-values dégagées par l'apport des biens amortissables ;
- d'inscrire à son bilan les éléments de l'actif circulant pour leur valeur fiscale dans les écritures de la Société 2LCS.

La Société apporteuse et la société bénéficiaire s'engagent à :

- Joindre à leurs déclarations de résultat, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du CGI ; et
- En ce qui concerne la société bénéficiaire, tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies II du CGI.

II. Taxe sur la valeur ajoutée

La Société bénéficiaire de l'apport s'engage à vendre sous le régime de la T.V.A. les valeurs d'exploitation reçues par elle en apport.

La Société apporteuse se réserve expressément la possibilité, en tant que de besoin, de soumettre à la T.V.A., le jour où le traité sera devenu définitif, tout ou partie des biens compris dans l'apport. Mention sera faite de cette taxe sur un document tenant lieu de facture établi au nom de la Société bénéficiaire de l'apport qui réglera le montant de ladite taxe à la Société apporteuse.

À raison des immobilisations comprises dans l'apport, la Société bénéficiaire de l'apport s'engage, conformément à l'article 210 III de l'annexe II du Code général des impôts, à opérer les régularisations des droits à déduction au titre de l'article 207, III de l'annexe II au Code général des impôts, dans les mêmes conditions que la Société apporteuse aurait été tenue d'y procéder en l'absence d'apport. Elle fera part de cet engagement au service des impôts dont elle dépend.

III. Droits d'enregistrement

La société apporteuse et la société bénéficiaire déclarent que les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité et qu'elles sont toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés.

L'ensemble des biens et droits apportés par la Société 2LCS représente bien une branche complète et autonome d'activité, au sens de l'article 301E de l'annexe II du Code général des impôts.

En conséquence, les apports, s'ils se réalisent, n'entraîneront l'exigibilité d'aucun droit, conformément aux articles 817 et 817 A du Code général des impôts.

IV. Autres dispositions

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'EFFORT DE CONSTRUCTION

En ce qui concerne l'application des dispositions des articles 235 bis du Code général des impôts et 163 de l'annexe II dudit code, la Société BRE COURT & ASSOCIES s'engage à assumer l'obligation d'investir incombant à la Société 2LCS apporteuse à raison des salaires versés par elle au cours des douze mois de l'année précédant celle de l'apport dans la mesure où elle n'aurait pas été satisfaite.

CHAPITRE V -Dispositions diverses

I. Formalités

La Société BRE COURT & ASSOCIES remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués par la Société 2LCS.

Le présent projet d'apport partiel d'actif sera publié conformément à la Loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue des Assemblées Générales des associés appelées à statuer sur ce projet.

Les oppositions, s'il en survient, seront portées devant le Tribunal de Commerce compétent qui en règlera le sort.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires dans toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle des significations qu'elle pourrait devoir faire conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par moitié entre la Société BRE COURT & ASSOCIES et la Société 2LCS ainsi que leurs représentants l'y obligent.

III. Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, *ès qualités*, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

IV. Signature électronique

Le présent contrat est signé électroniquement par les Parties dans des conditions conformes aux articles 1366 et 1367 du code civil.

Les Parties reconnaissent que le Traité, tel que signé, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

V. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Annexes au projet d'apport

Le présent projet d'apport comporte les annexes ci-après qui font partie intégrante du projet d'apport :

Annexe n° 1 : méthodes d'évaluation

Annexe n° 2 : bilan, compte de résultat au 31 décembre 2022 de la Société 2LCS

Annexe n°3 : situation intermédiaire au 31 octobre 2023 de la Société 2LCS

Annexe n°4 : Bilan, compte de résultat et annexes au 30 juin 2023 de la Société BRE COURT & ASSOCIES

Société 2LCS

Représentée par sa Gérante, Madame Claire CAPRA

DocuSigned by:
Claire CAPRA
C239E43CAE3F445...

Société BRE COURT & ASSOCIES

Représentée par son Président, Monsieur Sébastien BRE COURT

DocuSigned by:
Sébastien BRE COURT
DAA2263D50DE40B...

08/12/2023

ANNEXE 1

Annexe n° 1 - Méthodes d'évaluation des apports et de leur rémunération

Les éléments d'actif apportés par la Société 2LCS à la Société BRECCOURT & ASSOCIES ont été estimés de la manière suivante :

ACTIF BRUT : 368 250,50 euros

Incorporel 73 510,73 euros

Actif immobilisé : 275 696,80 euros

Actif circulant : 19 042,97 euros

A déduire PASSIF : 20 604,82 euros

Fournisseurs : 10 258,41 euros

Dettes fiscales et sociales : 10 346,41 euros

ACTIF NET : 347 645,68 euros

La valeur nette des apports de la Société 2LCS ressort à 347 645,68 euros.

La valeur des actions de la Société BRECCOURT & ASSOCIES ressort à 2 133 086 euros, soit une valeur unitaire de chaque action égale à 47,40 euros.

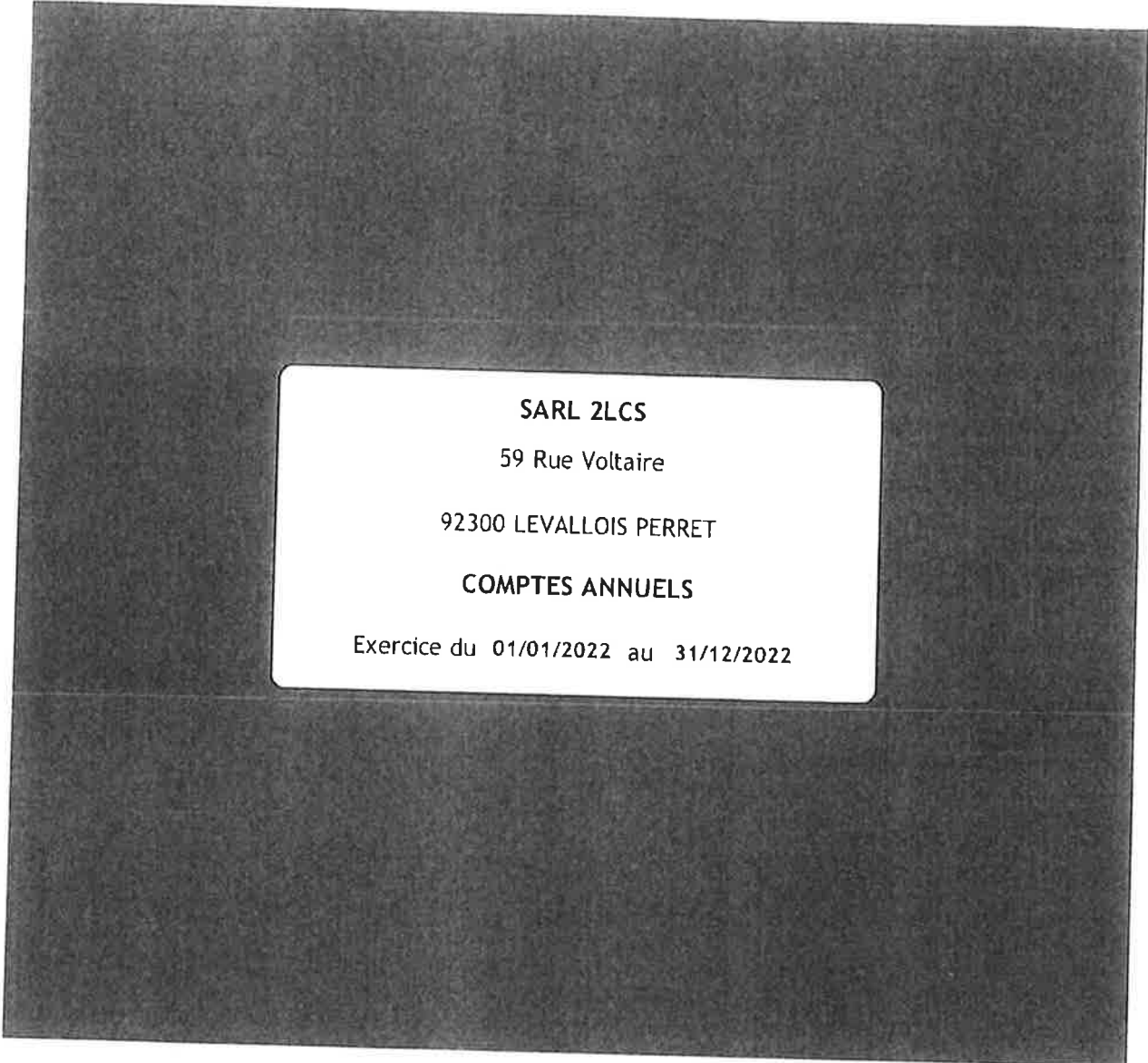
Le nombre d'actions de la Société BRECCOURT & ASSOCIES à créer ressort donc à 7 334 actions en prenant en compte une soulte en espèce de 14,08 euros au profit de la Société apporteuse.

soit : Valeur nette des apports de 347 631,60 (347 645,68 - 14,08) / Valeur nette de l'action 47,40 = 7 334 actions nouvelles de la société BRECCOURT & ASSOCIES.

La prime d'apport s'élève à 340 297,60 euros

soit : 347 631,60 - 7 334 = 340 297,60 euros

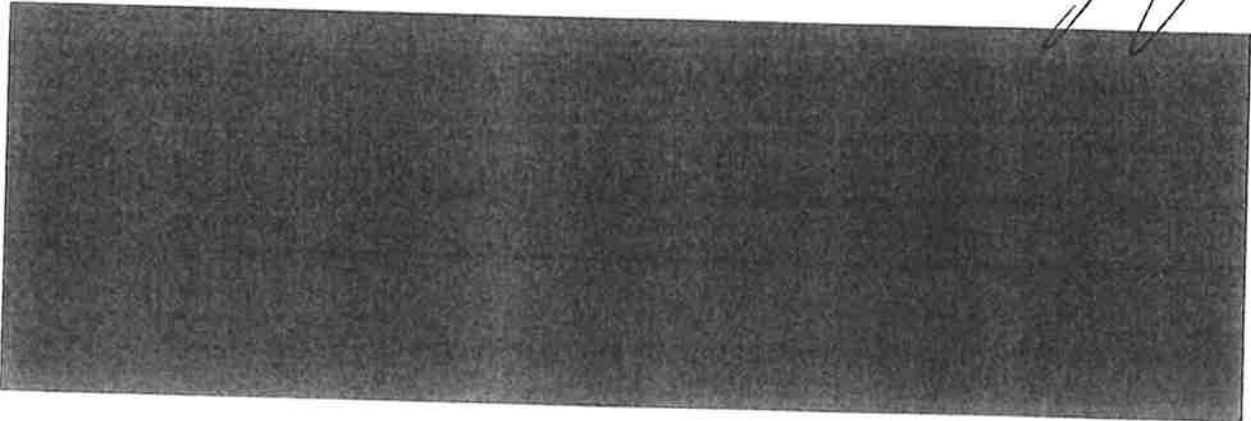
ANNEXE 2



SARL 2LCS
59 Rue Voltaire
92300 LEVALLOIS PERRET
COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

2.L.C.S
PARIS ●●●

*Comptes
Confirmez par la
signature*



DS
SB

DS
U

2LCS

SARL 2LCS

Page :

1

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 927	1 237	1 690	703
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.	3 330		3 330	3 330	
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	6 257	1 237	5 020	4 033	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	45 827		45 827	33 166
	Autres créances	1 494		1 494	2 245
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (III)	144 790		144 790	111 531	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	151 047	1 237	149 810	115 564	

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Mission de présentation

DS
UDS
SB

2LCS

SARL 2LCS

Page :

2

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000	2 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles	200	200
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	88 072	52 408
	Résultat de l'exercice		
	Subventions d'investissement	36 354	35 663
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		126 625	90 272
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 731	10 267
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 371	4 243
	Dettes fiscales et sociales	9 083	10 783
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		23 185	25 293
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		149 810	115 564
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		36 353,85	35 663,13
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		23 185	25 293
(3) Dont emprunts participatifs			

Mission de présentation

DS
UDS
SB

2LCS

SARL 2LCS

Page :

3

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	146 526		146 526	149 420
	Montant net du chiffre d'affaires	146 526		146 526	149 420
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			1 987 2	11
Total des produits d'exploitation (1)				148 515	149 431
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			26 064	28 675
	Autres achats et charges externes			761	555
	Impôts, taxes et versements assimilés			53 000	50 400
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel			23 342	24 565
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			559	556
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				1 987
	Dotations aux provisions			1 984	136
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)				105 709	106 874
RESULTAT D'EXPLOITATION				42 806	42 557

Mission de présentation

DS
CCDS
SB

2LCS

SARL 2LCS

Page : 4

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		31/12/2022	31/12/2021
		42 806	42 557
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		42 806	42 557
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		6 452	6 894
TOTAL DES PRODUITS		148 515	149 431
TOTAL DES CHARGES		112 161	113 768
RESULTAT DE L'EXERCICE		36 354	35 663
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Mission de présentation

2LCS

SARL 2LCS

Page :

9

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2022
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	143		143	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	1 381	1 546		2 927
Immobilisations financières	3 330			3 330
TOTAL GENERAL	4 854	1 546	143	6 257

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2022
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	143		143	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	678	559		1 237
TOTAL GENERAL	821	559	143	1 237

Mission de présentation




2LCS

SARL 2LCS

Page : 10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Mission de présentation

DS
CC

DS
SB

2LCS

SARL 2LCS

Page : 11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer	
---------------------------	--

Mission de présentation

^{DS}
CC

^{DS}
SB

2LCS

SARL 2LCS

Page :

12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Mission de présentation




2LCS

SARL 2LCS

Page :

13

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

Mission de présentation




ANNEXE 3

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/10/2023			31/10/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 751	1 831	1 920	2 249
	Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	3 330		3 330	3 330	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	7 081	1 831	5 250	5 579
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	43 059	9 278	33 780	38 780	
Autres créances	6 959		6 959	5 705	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	126 921		126 921	94 196	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	176 938	9 278	167 660	138 682
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		184 019	11 109	172 910	144 261

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Mission de présentation




Bilan Passif

Etat exprimé en euros

	31/10/2023	31/10/2022	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000	2 000
	RESERVES		
	Réserve légale	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	124 425	88 072
Résultat de l'exercice	25 072	41 127	
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	151 697	131 398	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	609	1 482
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	10 258 10 346	1 305 10 076
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes	21 213	12 863	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	172 910	144 261	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	25 071,57	41 126,64	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	21 213	12 863	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Mission de présentation

DS U	DS SB
---------	----------

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/10/2023

31/10/2022

		France	Exportation	10 mois	10 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	115 158		115 158	123 392
	Montant net du chiffre d'affaires	115 158		115 158	123 392
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			115 158	123 393
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			21 287	17 593
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements			40 000	44 000
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			18 927	20 673
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			594	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			9 278		
Dotations aux provisions					
Autres charges					
	Total des charges d'exploitation (2)			90 086	82 266
	RESULTAT D'EXPLOITATION			25 072	41 127

Mission de présentation




Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/10/2023

31/10/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		25 072	41 127
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		25 072	41 127
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		115 158	123 393
TOTAL DES CHARGES		90 086	82 266
RESULTAT DE L'EXERCICE		25 072	41 127
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Mission de présentation




ANNEXE 4

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	16 241	9 886	6 355	4 625
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	33 123	28 782	4 341	4 069
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus					
Autres immobilisations corporelles	177 433	71 158	106 275	16 925	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 877		2 877	2 877	
TOTAL (II)	229 674	109 826	119 848	48 497	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 400		2 400	2 352
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	498 634	76 581	422 053	382 496
	Autres créances	56 706		56 706	56 772
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 756 388		1 756 388	1 626 874	
Charges constatées d'avance	11 979		11 979	16 088	
TOTAL (III)	2 326 108	76 581	2 249 527	2 084 581	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	2 555 782	186 407	2 369 375	2 133 078	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

2 877

2 877

Comptes conformes par le Président

Présentation des Comptes Annuels

Bilan Passif

		État exprimé en euros	
		30/06/2023	30/06/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	45 000	45 000
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles	4 500	4 500
	Réserves réglementées Autres réserves		
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	536 864	683 722	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	723 796	453 092	
Total des capitaux propres		1 310 160	1 186 364
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	120 000	150 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)	242 642	2 590
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	163 497	255 443
	DETTES DIVERSES	215 379	366 391
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	35 853	25 007
	Produits constatés d'avance (1)		
	281 339	124 181	
Total des dettes	1 059 214	946 713	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	2 369 375	2 133 078	
Résultat de l'exercice exprimé en centaines		723 796,98	453 092,00
(1) Dettes constatées d'avance à moins d'un an		281 339	124 181
(2) Dont emprunts financiers courants et salaires arriérés des banques et CCP			2 590
(3) Dont emprunts municipaux			

Présentation des Comptes Annuels

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

				30/06/2023	30/06/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 844 191	124 555	1 968 746	1 973 564
	Montant net du chiffre d'affaires	1 844 191	124 555	1 968 746	1 973 564
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			16 667	26 711
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			6 300	7 087
	Autres produits				29
	Total des produits d'exploitation (1)				1 991 712
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes				
	Impôts, taxes et versements assimilés			775 301	922 141
	Salaires et traitements			13 869	9 908
	Charges sociales du personnel			483 897	386 515
	Cotisations personnelles de l'exploitant			141 564	98 400
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			23 900	15 480
Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
Dotations aux provisions			34 324		
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (2)				83	57
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 472 939	1 432 500
				518 774	574 891

Présentation des Comptes Annuels

DS
U

DS
SB

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		30/06/2023	30/06/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		518 774	574 891
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets successions de valeurs mobilières de placement	11 673	1 900
	Total des produits financiers	11 673	1 900
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilés (4) Différences négatives de change Charges nettes successions de valeurs mobilières de placement	2 290	2 201
	Total des charges financières	2 290	2 201
RESULTAT FINANCIER		9 383	(301)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		528 156	574 589
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	300 878	
	Total des produits exceptionnels	300 878	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 625	156
	Total des charges exceptionnelles	2 625	156
RESULTAT EXCEPTIONNEL		298 253	(156)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		102 514	121 341
TOTAL DES PRODUITS		2 304 264	2 009 291
TOTAL DES CHARGES		1 580 468	1 556 199
RESULTAT DE L'EXERCICE		723 796	453 092
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférents à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 369 375** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **2 304 264** euros
 - un total charges de **1 580 468** euros
 - dégage un résultat de **723 796** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/07/2022**
- finit le **30/06/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS BRECOURT & ASSOCIES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprime en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 369 375** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 304 264** euros et un total **charges** de **1 580 468** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **723 796** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Annexe libre

CESSION DE BRANCHE COMPLETE D'ACTIVITE
OPTION POUR L'EXONERATION DES PLUS VALUE SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE 238 QUINDECIES DU CGI
Etat exprimé en euros

Faisant suite à l'acte de cession de fonds libéraux signé en date du 4 juillet 2022, établi par le cabinet d'avocat Juriact à Nancy, la société Brécourt et associés a procédé à la cession d'éléments d'actifs constituant deux branches complètes d'activité autonomes, à la société REJOUY, immatriculée au RCS de Metz, sous le numéro 911 984 300.

Conformément aux dispositions de l'article 238 quindecies du CGI applicables dans le cadre de cession de branches d'activités autonomes, les plus-values constatées lors de la transmission sont exonérées pour la totalité de leur montant lorsque le prix stipulé des éléments transmis, ou leur valeur vénale, auxquels sont ajoutées les charges en capital et les indemnités stipulées au profit du cédant, est inférieur à 500 000 € et pour une partie de leur montant lorsque ce prix ou cette valeur vénale est compris entre 500 000 € et 1 000 000 €.

Les conditions étant réunies, nous optons pour l'exonération des plus values sur le fondement de l'article 238 quindecies du CGI.

La plus value de cession des 2 branches d'activités cumulées s'élève à 298 253,49 € et est donc éligible à une exonération totale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt p à p	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	42 110		7 254			49 364
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 110		7 254			49 364
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal, agencement, aménagement divers	29 219		63 441			92 559
Matériel de transport	62 402		27 181		4 310	84 774
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 621		90 622		4 810	177 433
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	2 877					2 877
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 877					2 877
TOTAL	136 608		97 876		4 810	229 674

BRECOURT ET ASSOCIES

SAS BRECOURT & ASSOCIES

Page

18

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				38 668
	Autres immobilisations incorporelles	33 415	5 253		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 415	5 253		38 668
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				14 223
	Instal. technique, matériel outillage industriels	6 032	8 191		
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			2 185	56 935
	Matériel de transport	48 664	10 457		
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 696	18 648	2 185	71 158	
TOTAL		88 111	23 900	2 185	109 826

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménag							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal. générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Etat d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Présentation des Comptes Annuels

DS
U
DS
SB

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chgcs sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	42 257	34 324		76 581
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	42 257	34 324		76 581
TOTAL GENERAL		42 257	34 324		76 581
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		34 324		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5 du C.G.I.					

Présentation des Comptes Annuels

DS
CCDS
SB

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)		2 877	2 877
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	93 605		93 605
	Autres créances clients	405 029		405 029
	Créances représentatives de titres prêtés			1 072
	Personnel et comptes rattachés	1 072		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			11 966
	Impôts sur les bénéfices	11 966		
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 975		26 975
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	16 694		16 694
	Debiteurs divers			
Charges constatées d'avance	11 979		11 979	
	TOTAL DES CREANCES	570 197	570 197	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max à l'étranger (1)	120 000	30 000	90 000	
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'étranger (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	163 497	163 497		
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 867	21 867		
	Personnel et comptes rattachés	43 218	43 218		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	96 361	96 361		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 374	4 374		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	242 642	242 642		
	Groupe et associés (2)	35 868	35 868		
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés	281 389	281 389			
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	1 059 214	969 214	90 000	
(1) Emprunts consentis en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 000				
(2) Emprunts et dettes associés (personnes physiques)	2 184				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		30/06/2023
Total des Produits à recevoir		14 729
Autres créances clients		7 169
<i>Clls - factures à établir</i>	7 169	
Autres créances		7 560
<i>Avais à recevoir</i>	7 560	

BRECOURT ET ASSOCIES

SAS BRECOURT & ASSOCIES

Page .

22

Charges à payer

Etat exprimé en euros		30/06/2023
Total des Charges à payer		161 699
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 815	86 815
<i>Factures non parvenues</i>		50 843
Dettes fiscales et sociales	17 152	
<i>Dettes provisionnées sur c p</i>	9 633	
<i>Charges sociales sur c p</i>	4 058	
<i>Etat charge à payer</i>		24 041
Autres dettes	24 041	
<i>Avoirs à établir</i>		

Présentation des Comptes Annuels

DS
CCDS
SB

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	30/06/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			11 979
Charges diverses		1 636	
Abonnement documentation		7 415	
Assurance RCP		2 928	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			11 979

BRECCOURT ET ASSOCIES

SAS BRECCOURT & ASSOCIES

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	30/06/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION PCA S/ Prestations clients		281 389	281 389
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			281 389

Présentation des Comptes Annuels

DS
UDS
SB

Capital social

Etat exprimé en euros

	30/06/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice			
	Emises pendant l'exercice	45 000,00	1,0000	45 000,00
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	45 000,00	1,0000	45 000,00

BRECCOURT ET ASSOCIES

SAS BRECCOURT & ASSOCIES

Page 26

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		30/06/2023
Total des produits exceptionnels		300 878
Produits exceptionnels sur opérations en capital	300 878	300 878
<i>Cession elmts actifs incorp</i>		
Total des charges exceptionnelles		2 625
Charges exceptionnelles sur opération en capital	2 625	2 625
<i>Vac elmts actifs cédés</i>		
Résultat exceptionnel		298 253

Présentation des Comptes Annuels




Transferts de charges

Etat exprimé en euros	
30/06/2023	
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	6 300
TOTAL	6 300

